



Réunion régionale en Rhône-Alpes et Auvergne

Le jeudi 4 novembre 2004 à Lyon

CITÉ NATIONALE DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

Siège social : Palais de la Porte Dorée • 293, avenue Daumesnil • 75012 Paris
Adresse postale : 4, rue René-Villermé • 75011 Paris • Tél. : + 33 1 40 09 69 19 • Fax : + 33 1 43 48 25 17
www.histoire-immigration.fr • info@histoire-immigration.fr

Avant-propos

Au dernier trimestre de l'année 2004, le Gip Adri, devenu la Cité nationale de l'histoire de l'immigration⁽¹⁾, a organisé quatre réunions interrégionales de présentation du projet de la Cité. Ce "tour de France", initié dans les régions PACA, Rhône-Alpes, Auvergne, Aquitaine, Poitou-Charentes, Pays de la Loire et Bretagne a rassemblé des acteurs institutionnels, associatifs et économiques impliqués dans la réflexion sur l'histoire et la mémoire de l'immigration. Outre une présentation du futur musée qui s'ouvrira à la Porte Dorée en 2007, ces réunions servent de point de départ à un repérage des acteurs au plan régional et à une discussion sur les éventuelles modalités de collaboration avec la future Cité. Préalablement à chaque réunion, un répertoire des acteurs et projets locaux ou régionaux portant sur l'histoire et la mémoire de l'immigration, a été publié par la Cité⁽²⁾. Cet inventaire permettra, nous l'espérons, de jeter les bases de ce futur réseau, et instaure, nous en avons été témoins, un débat dans chaque région sur ce sujet.

Le compte-rendu que vous allez parcourir reprend l'ensemble des présentations et des débats qui ont eu lieu. Malgré des spécificités régionales que nous évoquerons par ailleurs, les débats ont donné lieu à des interrogations et des remarques souvent similaires.

La définition de l'objet de la Cité a généralement fait débat et, avec elle, la délimitation historique et conceptuelle du terme "histoire de l'immigration". Comme vous pourrez le constater, la réponse de la Cité à ce sujet a été constante : certes l'exposition permanente présentera deux cents ans d'histoire (du début du XIX^e siècle à nos jours), mais, au fil des années, des expositions temporaires permettront d'aborder des sujets plus larges, comme la traite et l'esclavage, ou plus restreints comme les petites immigrations localisées dans certaines régions ou les immigrations de populations spécifiques. La volonté de la Cité est de favoriser le débat sur ce qui est ou non à inclure dans la délimitation de l'objet de la Cité.

Le deuxième sujet de débat abordé dans les quatre régions concerne la création d'un futur réseau d'acteurs opérant sur l'histoire et la mémoire de l'immigration. Il a ainsi été question de la place des associations dans la création et le fonctionnement de ce réseau, ainsi que des moyens et de l'organisation qui le définiront. Certaines réunions ont seulement abordé ces questions, d'autres, parce que le programme de la réunion favorisait sur ce point un échange spécifique, ont apporté quelques éléments de réponse. La Cité réfléchit à la forme et au contenu à donner à ce réseau, et les réunions régionales sont importantes pour alimenter cette réflexion. Relative à cette notion de réseau, la question de la présence de la Cité en région a donné lieu à de nombreuses discussions. Là encore, la Cité étudie les modalités et les possibilités de cette présence, même si l'idée d'antennes régionales de la Cité a été écartée.

Les différences constatées entre les régions visitées tiennent à deux facteurs principaux. Tout d'abord, à la spécificité de l'immigration dans ces régions. On a ainsi davantage débattu de l'immigration coloniale et postcoloniale à Marseille ou à Lyon et de ses spécificités : islam, migrants isolés, rapatriés. En Aquitaine et dans une certaine mesure en Poitou-Charentes, Pays de la Loire et Bretagne, il aura davantage été question de l'immigration espagnole, italienne ou

portugaise. À Marseille et à Lyon, on aura remarqué que les questions sociales (portant sur l'actualité de l'immigration) étaient fortement liées à l'histoire et à la mémoire de l'immigration, alors qu'à Bordeaux et Nantes, l'aspect historique et culturel était en premier plan. Il faut ajouter que les questions sur les traites négrières et l'esclavage ont été particulièrement évoquées dans ces deux ports. La seconde différence tient à la forme de la réunion régionale. Ainsi à Bordeaux et à Nantes, les acteurs ont pu s'exprimer davantage sur la méthodologie liée aux projets, les problèmes de leur capitalisation, la difficulté de leur réalisation. Ces deux réunions ont mis en exergue l'importance patrimoniale de la création d'un réseau et de la protection des éléments recueillis dans le cadre de la réalisation de projets.

Les préfets et leurs services ont fait montre d'un accueil chaleureux et d'un intérêt sensible pour le projet de la Cité. Qu'ils en soient ici remerciés. Le succès de ces réunions et le débat fructueux qu'elles ont suscité doit beaucoup à l'engagement appuyé des services régionaux de l'État (SGAR, Drac, rectorats) comme des délégations régionales du Fasild ;ils constituent les appuis majeurs de la création de la Cité en région. Les collectivités locales se sont aussi fortement mobilisées lors de ces réunions.La mobilisation des associations, des acteurs économiques et des élus a amplement participé de ces premiers résultats. La Cité nationale remercie donc tous ces partenaires pour leur disponibilité et leur intérêt dans ce projet qui ne saurait exister et atteindre ses objectifs sans leur participation active.

1.Décret n° 2004-1549 du 30 décembre 2004 relatif à la création du groupement d'intérêt public "Cité nationale de l'histoire de l'immigration".

2. La réunion régionale en PACA n'a pas, faute de temps, bénéficié de la version imprimée de ce répertoire. La version électronique, régulièrement actualisée, est consultable sur le site de la Cité :www.histoire-immigration.fr

Présentation de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration par Jacques Toubon

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration qui ouvrira ses portes en 2007, vise à être une œuvre de caractère civique, politique et social par le biais d'une institution culturelle et éducative.

1. La genèse du projet de Cité nationale

Quelques dates



PRÉSENTATION	
QUELQUES DATES	21 avril 1992 Rapport de l'association pour un musée de l'histoire de l'immigration
MISSION DE PRÉFIGURATION	22 novembre 2001 Remise du rapport pour la création d'un centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration au Premier ministre
LES ENJEUX	10 avril 2003 Création de la mission de préfiguration du Centre de ressources et de mémoire de l'immigration, sous la présidence de Jacques Toubon
LES OBJECTIFS	8 juillet 2004 Lancement de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration
UNE NOUVELLE INSTITUTION	1er janvier 2005 Crédit de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration

Nous avons devant nous un champ immense à parcourir, nous sommes encore dans les limites du projet de la Cité.

La France est, et a été, un pays d'immigration, le seul de ce type en Europe. Elle a accueilli de nombreux étrangers qui, pour une grande partie, se sont intégrés et sont devenus français.

Il y a plus de quinze ans, des historiens, des chercheurs, des associations, ont posé la question de la reconnaissance de l'immigration comme partie constitutive de l'histoire nationale. C'est notamment le livre de Gérard Noiriel, *Le creuset français*, qui a lancé l'idée de créer un centre sur l'histoire de l'immigration. Ce livre se termine par un appel à donner une reconnaissance publique à cette histoire de l'immigration. Il fallait en effet briser l'idée, selon laquelle, il existe des Français d'un côté et des immigrés de l'autre.

Néanmoins, ce projet fut difficile à mettre en place. Dans les années 90, la mise en valeur des cultures importait plus que l'intégration des populations immigrées dans l'histoire de France. Pendant plusieurs années, la situation n'a pas vraiment évolué, même s'il y a pu y avoir des événements ponctuels, comme la passionnante exposition "Toute la France" réalisée par la BDIC et présentée aux Invalides à la fin des années 90.

À l'aube des années 2000, ce projet de centre de mémoire a été remis en lumière grâce à l'action inlassable de militants et d'universitaires. Sur le plan politique, en 2001, le Premier ministre, Lionel Jospin, a passé commande à Rémy Schwartz, membre du Conseil d'État et à Driss El Yazami, de l'association Génériques, d'un rapport de faisabilité. Le rapport pour la création d'un centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration fut remis en novembre 2001. À la veille de l'élection présidentielle de 2002, Jacques Chirac a inscrit dans son programme présidentiel de cohésion nationale la création d'un centre de ressources et de mémoire de l'immigration. Le gouvernement, en conclusion du Comité interministériel à l'intégration d'avril 2003, a ensuite décidé la mise en place d'une mission d'étude et de préfiguration du Centre de ressources et de mémoire de l'immigration, qu'il a demandé à Jacques Toubon de présider.

Le 8 juillet 2004, le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, a entériné le rapport remis en mars par la mission et a officiellement lancé la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.



Les réunions régionales ne sont que la continuation de la méthode participative employée pendant 15 mois pour rédiger le rapport de la mission. Cette méthode s'est appuyée sur un Comité de pilotage, constitué à partir des travaux de 3 piliers :

1^e pilier : un Comité technique, rassemblant les administrations et les ministères compétents.
2^e pilier : un Conseil scientifique, réunissant des experts (historiens, archivistes, chercheurs...).
3^e pilier : un Forum des associations, des collectivités locales et des partenaires socio-économiques. L'aide technique a été apportée par le Gip Adri (Agence pour le développement des relations interculturelles).

De plus, le projet a été confronté à ces référents lors d'un colloque organisé en novembre 2003 à la Bibliothèque nationale de France. La décision fut prise alors de proposer la création d'un

lieu culturel, à caractère patrimonial, permettant de redonner toute sa noblesse à l'histoire de l'immigration. En mars 2004, un rapport préfigurant les différents aspects de la future Cité a été rendu au Premier ministre. Depuis, la version téléchargeable en ligne a suscité plus de 15 000 requêtes, c'est un chiffre remarquable qui montre l'intérêt des Français pour ce projet.

2. L'objet de la Cité nationale

Les enjeux

PRÉSENTATION	
QUELQUES DATES	Un enjeu de cohésion nationale : créer un point de repère identitaire
MISSION DE PRÉFIGURATION	L'approche historique pour reconnaître la place de l'immigration dans la Nation
LES ENJEUX	Une vocation culturelle par une programmation variée
LES OBJECTIFS	Une vocation pédagogique pour sensibiliser les plus jeunes aux aspects trop longtemps méconnus de l'histoire de France
UNE NOUVELLE INSTITUTION	

Les objectifs

PRÉSENTATION	
QUELQUES DATES	Faire connaître l'histoire de l'immigration depuis le début du XIXème siècle jusqu'à nos jours
MISSION DE PRÉFIGURATION	Replacer cette histoire dans l'Histoire de France
LES ENJEUX	Eviter tout repli identitaire ou nostalgique
LES OBJECTIFS	
UNE NOUVELLE INSTITUTION	

Le but de la Cité nationale est de montrer l'apport de l'immigration dans l'histoire de la nation et dans la constitution de l'identité française. Il s'agit de donner sa vraie place à l'histoire – aux histoires – de l'immigration dans l'histoire et la civilisation de la France.

La civilisation française a été constituée par l'ensemble de ces contributions. L'histoire démontre, en effet, que s'il y a des Français, c'est pour une grande part grâce aux immigrés, car leur place est essentielle dans la fabrique de la nation. On prend aussi conscience aujourd'hui de l'identité multiple de notre nation.

Grâce à la Cité, nous voulons montrer qu'il n'y a pas de peuple premier, qu'il n'y a pas deux histoires séparées de la France. Ainsi, raconter l'histoire de l'immigration, c'est aussi et surtout raconter l'histoire de la France, dans une démarche d'intégration.

La France est un pays d'immigration, c'est une de ses principales caractéristiques. Cette immigration s'est accompagnée d'un processus historique d'intégration, qui a permis de "fabriquer" des Français. L'apport de l'immigration est très peu traité, par exemple, dans les manuels scolaires. Elle est quelquefois abordée de façon partielle dans les sujets liés à la démographie ou aux droits de l'homme. Il faut modifier notre regard sur l'immigration, permettre la reconnaissance et la valorisation de l'immigration.

3. Les formes de la Cité

La création de cette Cité doit être partenariale et participative. À travers ses partenaires, la Cité établira un programme de travail partout en France, avec le futur musée national des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée à Marseille, avec le musée de l'Homme à Paris, ou avec des collectivités locales, des centres de recherche, des universités...

Un lieu

La Cité nationale sera composée de plusieurs pôles :

1. Pôle patrimonial, avec une politique de collecte du patrimoine matériel et immatériel.
2. Pôle de l'action scientifique et pédagogique (relations avec l'éducation nationale, modules pédagogiques) et centre de ressources (archivage, numérisation de documents, recherche, diffusion, édition).
3. Pôle de la programmation culturelle et artistique, les expositions temporaires sont déjà envisagées sur 10 ans.

4. Pôle de la diffusion et des publics

Un musée national vivant

L'idée de faire un musée de l'histoire de l'immigration est importante, car collecter la mémoire de l'immigration, ancienne et récente, et conserver ce patrimoine fragile est une nécessité. Ce musée n'aura pas de collection à son origine ; celle-ci se constituera au fur et à mesure et comprendra, outre des objets, des ressources vivantes (recueil de témoignages audiovisuels ou sonores). Ce projet est d'ailleurs en phase avec la tendance actuelle de valorisation et de pro-

UN MUSÉE NATIONAL

- une installation permanente retraçant l'histoire de l'immigration depuis le début du XIXème siècle jusqu'à nos jours
- une collection à constituer rassemblant les traces matérielles et immatérielles de l'histoire de l'immigration en France (documents, œuvres d'art, témoignages, objets, etc.)

tection du patrimoine immatériel (cf. la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, signée en octobre 2003).

Le musée présentera dès 2007 une installation permanente intitulée "Repères", ayant une approche chronologique et pédagogique de la construction de la nation. Dans cette installation permanente, nous voulons associer une approche scientifique à une approche sensible de l'histoire de l'immigration.

Un centre de ressources multimédia

UN LIEU DE RESSOURCES

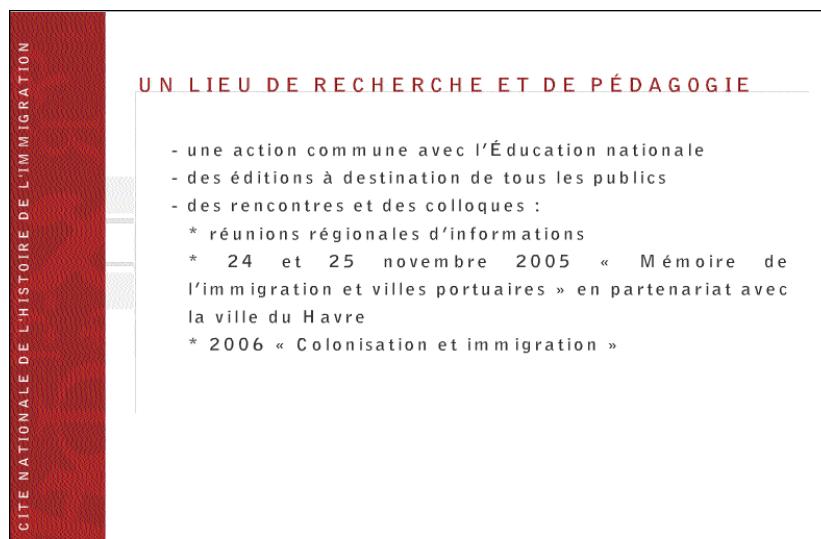
- Une médiathèque multimédia
- ouverte au grand public comme aux spécialistes
- mettant à disposition la documentation, les archives et les autres fonds de l'histoire de l'immigration (fonds sonores et audiovisuels notamment, ainsi qu'un grand nombre de bases de données)

Nous allons créer un centre de ressources dédié non seulement aux chercheurs, mais aussi au grand public, notamment via l'Internet et le numérique.

Au sein de ce centre de ressources, on trouvera une cellule en lien avec l'Éducation nationale. Nous avons notamment pour grand projet de revoir les manuels scolaires. Jusqu'à présent,

l'histoire de l'immigration est étudiée en géographie, par l'intermédiaire de la démographie ou de l'éducation sociale et juridique (ex-éducation civique), par le biais du respect des droits de l'homme ou de la lutte contre les discriminations. La Cité veut faire en sorte que l'histoire de l'immigration soit véritablement enseignée en cours d'histoire. Nous avons lancé, à titre expérimental, des projets-pilotes dans l'académie de Créteil.

Un réseau



L'établissement public situé à Paris, au Palais de la Porte Dorée, ne sera qu'un élément de la Cité nationale. Un des enjeux de cette Cité est la création d'un réseau national et international. Les réunions régionales doivent engager un travail qui permettra de développer des projets, de faire participer les villes, les entreprises, les centres culturels et les associations en région à toutes les activités du musée. La vocation de la Cité est de recenser, de mettre en valeur et de faire connaître les projets que ces acteurs mènent.

Dans un premier temps, nous souhaitons, notamment lors de l'organisation de réunions régionales, dialoguer avec les opérateurs (villes, entreprises, centres culturels) qui ont des compétences et des idées. Tout d'abord pour échanger et débattre ensemble du projet de la Cité et pour les modalités de travail et de coproduction ensuite. La Cité est un projet partenarial, qui ne se substituera ni aux porteurs de projets ni à des structures de subvention comme le Fasild. La Cité souhaite être la vitrine nationale des régions.

Les moyens d'action et la programmation culturelle

Luc Gruson,directeur et Marie Poinsot, responsable du département Réseaux et Rencontres

Le calendrier de la mission

La création de la Cité se fera en trois étapes :

1. La dissolution du Gip Adri, prévue au 31 décembre 2004.
2. En janvier 2005, la création d'un nouveau Gip⁽³⁾, impliquant trois ministères, avec la volonté d'attirer des entreprises mécènes, la création d'un Conseil scientifique et culturel, ayant un rôle consultatif et la fondation d'un réseau.
3. La création d'un établissement public, en 2007, qui sera doté d'un budget de 7 millions d'euros en 2007, ce qui reste un budget modeste.

En ce qui concerne son statut juridique, le musée se rattache à la loi sur les musées de France (2002). Le choix du lieu s'est porté sur le Palais de la Porte Dorée, construit pour l'exposition universelle de 1931 et qui fut transformé en musée des Colonies pendant quatre ans. La superficie totale du bâtiment est de 16 000 m². Cette option est un défi supplémentaire que nous allons relever, notamment en organisant notre première exposition sur le thème de la colonisation, de la décolonisation et de l'immigration. Une des vocations de la Cité sera de créer une véritable décentralisation et une politique d'activités hors les murs. Nous voulons être un catalyseur d'initiatives.

Une programmation culturelle et artistique

UN LIEU DE PROGRAMMATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE

CITE NATIONALE DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

-une programmation diversifiée d'expositions temporaires produites par la Cité ou coproduites avec les partenaires du réseau par ex. :

- * une exposition itinérante « Mémoire de l'immigration et villes portuaires » fin 2005, début 2006
- * en 2006 « Les étrangers à Paris : histoire des quartiers » en partenariat avec la Ville de Paris
- * en 2007 « Immigration et colonies, la France en 1931 » exposition inaugurale au Palais de la Porte Dorée

-des spectacles vivants et des événements artistiques (compagnies ou artistes en résidence, rencontres autour du cinéma)

3. Groupement d'intérêt public. Le décret de création de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration a été publié au Journal Officiel le 1^{er} janvier 2005. Le groupement est constitué des ministères de la Culture, du Travail, de l'Emploi et de la Cohésion sociale (délégation interministérielle à la Ville et direction de la Population et des Migrations), de l'Éducation nationale et de la Recherche, ainsi que du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild) et de la Ville de Paris.

PISTES DE PROGRAMMATION EN 2005**2005**

- Mise en ligne sur le site Internet d'une galerie de portraits d'immigrés ou de descendants d'immigrés
- Colloque 24 et 25 novembre au Havre « Mémoire de l'immigration et villes portuaires », partenariat avec la Ville du Havre
- Participation au colloque « Migrations, échanges culturels et de savoir-faire entre la France et l'Algérie. De la colonisation à la coopération »

PISTES DE PROGRAMMATION EN 2006**2006**

- Collaboration à l'exposition « Migrations » produite par le Musée de l'homme
- Exposition temporaire et itinéraire de visites « Les étrangers à Paris : histoire de quartiers »
- Exposition temporaire « Les réfugiés arméniens » dans le cadre de l'année des cultures arméniennes
- Colloque « Colonisation et migrations »
- Participation à l'exposition « Algériens au travail en France et en Algérie des années 1900 à nos jours »

PISTES DE PROGRAMMATION EN 2007**2007**

- Exposition inaugurale « Immigration et colonies : la France en 1931 »
- Exposition temporaire de portraits photographiques réalisés par Augustus Sherman à Ellis Island entre 1905 et 1920

Nous avons mis en place plusieurs projets en 2004, notamment la pérennisation de notre Conseil scientifique, la définition précise de notre objet et la préparation et la mise en ligne d'une installation virtuelle, consultable sur notre site Internet.

En 2005, nous allons affiner et entamer notre programmation culturelle et artistique, nous allons créer une cellule pédagogique pour modifier le contenu des programmes et concevoir des outils pédagogiques.

Plusieurs expositions itinérantes sont prévues en 2005 et 2006 avant l'ouverture officielle : un colloque sur les villes portuaires, au Havre, les 24 et 25 novembre, qui débouchera sur une exposition itinérante, et une exposition sur l'histoire de l'immigration à travers les quartiers de Paris en 2006.

Les expositions temporaires seront l'occasion d'établir un regard croisé et des partenariats avec des pays européens, d'aborder des points d'histoire mais aussi des débats d'actualité.

Réunion régionale en Rhône-Alpes et Auvergne

Le jeudi 4 novembre 2004 à Lyon
Préfecture de région, salle Jean Moulin

Programme

15 h 30 - 15 h 40 : Accueil des participants par Jean-Pierre Lacroix, préfet de la région Rhône-Alpes et Jean-Michel Bérard, préfet de la région Auvergne.

15 h 40 - 16 h 10 : Présentation de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, par Jacques Toubon, président de la mission de préfiguration.

16 h 10 - 16 h 30 : Les moyens d'actions et les étapes de la préfiguration, Luc Gruson, directeur de la mission de préfiguration.

16 h 30 - 17 h 30 : Débat avec les participants.

17 h 30 : Synthèse des propositions.

Accueil des participants

Discours de Jean-Pierre Lacroix, préfet de la région Rhône-Alpes

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Préfet d'Auvergne,
Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames et messieurs,

J'aimerais tout d'abord saluer la présence de mon collègue, Monsieur Jean-Michel Bérard, préfet de la région Auvergne, qui a fait le déplacement de Clermont-Ferrand pour être ici avec nous. Beaucoup d'élus ont vivement regretté de ne pouvoir se joindre à nous, retenus pour la plupart par les débats budgétaires en cours. Ils m'ont demandé de leur faire parvenir le compte-rendu écrit.

Je me réjouis par ailleurs de la très bonne mobilisation du réseau associatif (notamment en Rhône-Alpes, mes services ont dénombré presque trente associations différentes dûment représentées cet après-midi), impliqué au quotidien dans la politique active en faveur des immigrants ainsi que de celle que par commodité on appellera "les acteurs du développement social urbain", avec notamment une participation remarquable des chefs de projets de Développement Social et Urbain du Grand Lyon.

Je me félicite également de la forte participation des fonctionnaires de l'État et des collectivités locales, ainsi que des représentants de l'université et du CNRS qui symbolisent la dynamique des recherches menées dans le domaine de la mémoire de l'immigration. Je relève en particulier que les trois recteurs de Clermont-Ferrand, de Lyon et de Grenoble se sont fait représenter. Je constate également l'importance des délégations du Fasid Auvergne et Rhône-Alpes.

En ce qui concerne l'objet de notre réunion aujourd'hui, j'aimerais rappeler que l'importance de l'immigration, attestée statistiquement dans toutes les études sur la population de la France, est une caractéristique ancienne et forte de notre pays, qui tient à sa géographie et à son histoire. Outre ces aspects statistiques, la réalité de ce phénomène se traduit aujourd'hui par le fait que chaque Français, "de souche" comme il est dit parfois, compte parmi ses ancêtres des étrangers, et plus encore, par la cohabitation sur le territoire français, au côté des nationaux, d'une population relativement nombreuse de diverses nationalités. Ces données générales, consensuelles, se retrouvent de façon accusée en région Rhône-Alpes dont la personnalité récente s'est forgée précisément autour du développement industriel et économique, lequel doit objectivement beaucoup à la présence et à l'apport des populations immigrées. En outre, l'attention que nous devons tous porter à la politique de l'immigration, et à tout ce qui touche à la vivacité de sa mémoire, se trouve mis en exergue par l'actualité et je voudrais, de ce point de vue, me borner à un rapide double constat.

En premier lieu, au moment où la population française d'ici deux ou trois ans va connaître une substantielle modification de sa structure, il importe, par anticipation autant que par nécessité, de s'interroger sur le rôle qu'auront à jouer dans le secteur de l'emploi, amené à se reconfigurer, les populations immigrées. Cette question s'exprimera dans sa plénitude à l'horizon 2010, mais elle se pose en réalité dès aujourd'hui dans certains secteurs de l'économie, tels le bâtiment et les travaux publics où l'on vient de constater, et il faut naturellement se réjouir de cette évolution, des premiers frémissements de reprise, contrariés par la difficulté de trouver des ressources humaines adaptées et qualifiées. L'autre élément du constat que je voulais simplement signaler à votre attention réside dans l'extension croissante de cette problématique des populations immigrées aux autres pays européens, notamment, ce qui se passe actuellement en Allemagne, en Espagne et en Italie.

Les pouvoirs publics en prenant l'initiative de la réunion d'aujourd'hui, en tendent reconnaître et valoriser, autrement que par les commémorations militaires (qui ont, cependant, à mes yeux une très grande dimension de reconnaissance), la valeur "ajoutée" des populations immigrées au développement et à la constitution de la nation française. C'est notamment pour cette raison qu'a été confiée à Monsieur Jacques Toubon une mission de réflexion, débouchant aujourd'hui sur une réalité tangible qu'il va vous exposer dans quelques instants : celle de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration qui ouvrira ses portes en 2007 à Paris dans les locaux de l'ancien MAAO (musée des Arts d'Afrique et d'Océanie) de la Porte Dorée. L'une des ambitions de la mission confiée à Jacques Toubon est de changer profondément les mentalités grâce à une action pédagogique articulée sur l'ensemble des travaux et des initiatives régionales. Mesdames et Messieurs, l'objectif de ce jour est précisément de jeter tous ensemble, les bases de cette coopération.

Débat avec les participants

L'objet de la Cité : quelle histoire de l'immigration ?

La question de la délimitation du sujet "histoire de l'immigration" a suscité les premières questions à cette réunion régionale. Un participant a ainsi demandé si la question des réfugiés serait traitée dans l'exposition permanente ou lors d'une exposition temporaire. Jacques Toubon, qui répond positivement à cette question, en profite pour rappeler certains points. Tout d'abord, la question des rapatriés sera elle aussi abordée en tant que telle mais

en prenant en compte les différences propres à cette population. Pour ce qui est des Dom-Tom, si la définition d'étrangers n'est pas applicable, les questions sociales, politiques, raciales de ces populations ressemblent aux problèmes rencontrés par les immigrés ; cette question pourra éventuellement être abordée. La Cité est une institution qui se confrontera de manière faciale à la réalité, elle donnera à voir une science de l'avenir à partir d'une histoire du passé et du présent.

Paul Bron, directeur de l'Association dauphinoise pour l'accueil des travailleurs étrangers, intervient sur le traitement de cette histoire. Il souhaite que l'immigration ne soit pas folklorisée, comme c'est souvent la tentation dans les musées d'histoire et de société. Selon Jacques Toubon, la tradition républicaine est au cœur du projet. Il s'agit de ne pas marquer les différences avec exagération tout en racontant l'histoire des cultures d'origine. Il faut reconnaître et montrer les caractères spécifiques des différentes migrations. Il faut avoir une approche sensible de cette histoire, mais aussi être très rigoureux sur l'immigration, les cultures, les parcours...

Les objectifs de la Cité

La question de la délimitation de l'objet d'étude de la Cité ne peut se distinguer des objectifs de la Cité. Outre une meilleure reconnaissance de l'histoire des immigrés, et une intégration de l'histoire de l'immigration dans l'histoire de France, le but de la Cité est aussi celui de reconnaître l'apport de l'immigration dans la société française.

Françoise Bernillon, de l'association Peuplement et migration, s'interroge sur la manière dont cette histoire va être présentée. Quelle sera l'accroche face à un public désintéressé, qui parfois refuse le dialogue ? Comment arriver à intéresser des populations qui rejettent le métissage ? Comment faire de ce lieu, un lieu pour tous les publics, malgré les résistances de la société française et sa tendance vers le repli et le rejet ? Pour Jacques Toubon, cette question est cruciale. Il faudra bien entendu beaucoup travailler sur le développement des publics et la communication. Un travail avec des scénographes, des metteurs en scène est aussi indispensable pour rendre sensible cette histoire. Il faudra s'inspirer de l'exposition permanente pour créer des expositions temporaires, créer une véritable politique de mobilisation des publics. La question du "comment" communiquer ces éléments est un défi. Pour cela, la Cité attend beaucoup des acteurs locaux : leurs expériences de terrain, leurs idées, leurs ressources.

Un représentant d'une association locale, Diversité, réagit justement sur le rôle et la place des petites structures dans l'action de la Cité. Ces petites associations, qui manquent souvent de moyens financiers et de visibilité publique, craignent d'être effacées par la Cité. Une autre question de cette association est celle du positionnement de la Cité par rapport au débat actuel sur l'immigration. En réponse à la première question, Jacques Toubon réaffirme que le travail de la Cité contribue à une œuvre de reconnaissance. Ainsi, il n'y a pas de progrès durable dans une société sans éducation et sans pédagogie, sans faire avancer les représentations, et bien entendu les associations doivent participer à cette mission éducative et culturelle de la Cité.

La question du réseau

La question principale de la réunion s'est portée sur la notion de réseau évoqué par Jacques Toubon dans sa présentation.

Saïd Idir, administrateur de l'association Le grain, soulève tout d'abord la question de la définition du réseau. Parmi les quatre pôles de la Cité, explique Jacques Toubon, un pôle sera là pour la mise en place du réseau, de ses modalités de fonctionnement, de son statut. Ce travail sur le réseau est une priorité de la Cité. Il faut évidemment garder la capacité d'un réseau et d'un musée hors les murs, et ce de manière durable.

L'association Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale, qui a participé aux travaux de la Mission de préfiguration, souhaite être un membre du futur réseau. Son représentant se demande si une labellisation est envisagée par la Cité et quels seront les moyens offerts pour conduire les projets en région et faire fonctionner ce réseau. Il s'agit d'une question transversale qui est présente dans tous les esprits, répond Jacques Toubon. La Cité n'a pas encore de réponse aujourd'hui sur la méthode qui sera employée pour la labellisation. La mise en place du projet la définira. La Cité n'a pas l'ambition de prendre la place de ce qui existe déjà (notamment la direction de l'action culturelle du Fasild et les Drac). Elle ne sera pas un guichet de subventions supplémentaires. Ses objectifs sont de mettre en ligne, d'animer, d'impulser les acteurs (rôle de fédérateur, de catalyseur). Son action éducative et culturelle se fera en partenariat avec ces structures. Il s'agit de donner du sens à ces actions et de reconnaître leur valeur, notamment quand il s'agit de projets en recherche de financement. Il faudra donc définir comment la Cité peut donner une plus-value à de tels projets. Le label pourra être une procédure, la coproduction une autre, mais tout cela est à manier avec prudence.

Jean Digonnet, conseiller général de la Haute-Loire, approuve l'action de la Cité. À son avis, la documentation que la Cité pourra centraliser et faire circuler en région sera très utile, notamment aux collectivités locales. Ce travail de capitalisation, de collecte, de réflexion sur l'histoire et la mémoire de l'immigration servira aux collectivités pour informer de ce qui s'est passé et de ce qui se passera. Ceci, selon Jacques Toubon, rejoint le projet éducatif de la Cité. L'idée est de faire des "produits" mobilisables et utilisables par tous et par tout. Par l'intermédiaire des collectivités territoriales, des mairies, des établissements scolaires, il s'agit de faire des expositions sous forme de petits modules, pour toucher le maximum de gens même s'ils ne se sentent pas concernés par ce sujet.

La question de la présence de la Cité en région, physiquement ou grâce à l'animation d'un réseau a été soulevée par quelques participants. Ainsi, Paul Bron a souhaité savoir si des lieux de mémoire décentralisés ou des relais départementaux de la Cité pourraient être créés. Pour Jacques Toubon, la Cité ne créera pas de délégations régionales. Le travail se fera, sous forme de partenariats, avec les structures qui existent déjà. Il en profite ici pour saluer le travail effectué par les directions régionales du Fasild et les Drac sur la mémoire de l'immigration et dans leur appui également à la création de la Cité.

Patrice Beghain, adjoint à la culture de la ville de Lyon, demande si la Cité fonctionnera avec des appels d'offres et évitera ainsi le parisianisme qui pourrait la gagner. Pour Jacques Toubon, la création d'un réseau réaffirme cette volonté de ne pas tomber dans le centralisme.

Annexe

Liste des Participants

Olivier ABSALON, chef de projet, direction des Affaires culturelles, Ville de Villeurbanne,
Sabina AHMINE, adjointe, Chargée de l'intégration et aux droits des citoyens, mairie de Lyon
Amar AMARA, Observatoire sur les discriminations et les territoires interculturels
Léo ANSELME, Agence Rhône-Alpes de services aux entreprises culturelles
Monsieur ANTONINI, Attaché, Direction des actions interministérielles, Hôtel de la préfecture
José ARCE, artiste
Thierry AUZER, Théâtre des Asphodèles
Marie-France BACUVIER, rectorat de l'académie de Grenoble
Madame BAKHA, Chargé de mission, Fonds d'action et de soutien pour l'intégration
et de lutte contre les discriminations (Fasild) Rhône-Alpes
Jacques BAROU, Chercheur, comité de rédaction *Hommes & Migrations*
Alain BATTEGAY, sociologue, Bibliothèque maison de l'Orient/CNRS Service des périodiques,
université Lumière Lyon 2
Monsieur BECAUD, Conseil général du Rhône
Patrice BEGHAIN, adjoint, Chargé des affaires culturelles, Mairie de Lyon
Mohammed BELHADJ, chargé de mission intégration, Préfecture de l'Isère
David BEN SADOUN, directeur des services à la population,directeur des projets politique
de la Ville, Communauté d'agglomération viennoise
Nacer BENMANOUR, président, Association TAFSUT
Françoise BERNILLON, Présidente, Peuplement et migrations
Monsieur BLAIS, secrétaire général, Préfecture de l'Isère
Pascale BONNIEL-CHALIER, adjointe au Maire, déléguée aux évènements
et aux animations culturelles, Mairie de Lyon
Madame BRIOT, MJC Monnaie
Paul BRON, Directeur, Association dauphinoise pour l'accueil des travailleurs étrangers
Jean Louis CARNAT, inspecteur pédagogique régional Histoire-Géographie,
rectorat de l'Académie de Lyon
Haciba CHAÏB, directrice régionale, Fasild Auvergne
Abdellatif CHAOUI, chargé de mission/rédacteur en chef, *Écarts d'identité*
Alain CHENEVEZ, Musée urbain Tony Garnier
Monsieur CHEVALLIER, Agir ensemble pour les droits de l'homme
Michel CHOMARAT, chargé de Mission, Mairie de Lyon
Christophe CLERC, délégué régional, Association service social familial migrants
Michèle DACLIN, présidente, Association Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale
Marlène DAVID, CCI Grenoble
Philippe DELPY, chargé de mission, Fasild Rhône-Alpes
Régine DESCHAMPS, inspecteur pédagogique régional Histoire-Géographie,
rectorat de l'Académie de Lyon
Jean DIGONNET, conseiller général de Haute-Loire
Anne-Marie DINVOT, Regard Sud
Nicolas GAUTRON, responsable projet Égalités handicapés, OPCAREG
Bernard GILMAN, Observatoire sur les discriminations et les territoires interculturels
Madame GIRARD, MJC Monnaie
Monsieur GODET, Préfecture de l'Ain, Service documentation

Delphine GUEDRA, Ville de Villeurbanne, Direction des affaires culturelles
Benoit GUILLEMONT, correspondant politique de la ville, Direction régionale
des affaires culturelles (Drac)
Bachir HADJI
Philippe HANUS, CPIE du Vercors
Warda HISSAR HOUTI, directrice Générale, Association Rhône-Alpes pour le logement
et l'insertion sociale
Saïd IDIR, administrateur, Association Le grain
Gaétane JAMBU, Association Peuplement et migrations
Richard JEANNIN, directeur régional, Fasild Rhône-Alpes
Any KHATCHERIAN, Maison de la Culture arménienne
Richard LAGRANGE, directeur, Drac
Madame LANGINIEUX, Théâtre des Asphodèles
Fernanda LEITE, Centre culturel œcuménique
Véronique LHORME, Cie La cuisine aux images
Brahim M'SAHEL, responsable action culturelle, Association Rhône-Alpes
pour le logement et l'insertion sociale
Babacar MBOUP, Président, Collectif des associations africaines de la région Rhône Alpes
Marilyne MIGNON, proviseur vie scolaire, Rectorat de Clermont-Ferrand
Monsieur MOREL D'ARLEUX, Direction régionale des services pénitentiaires
Alain MORVAN, recteur de l'académie de Lyon
Zaira MOUDOUB, directrice, Maison de l'enfance de la Duchère
Mustapha NAJMI, responsable Mission AIO, Association Rhône-Alpes
pour le logement et l'insertion sociale
Marc NARDINO, Cie La Cuisine aux images
Éliane ŒUF, responsable, Action service social familial migrants,
Antenne départementale Vénissieux
Daniel PELLIGRA, directeur, Peuplement et migrations
Laure PIATON, Centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation
Marie-Aude POISSON, directrice Générale Isère, SONACOTRA
François PORTET, conseiller à l'ethnologie, Direction régionale des affaires culturelles
Michel RAUTENBERG, professeur d'ethnologie
Madame RAVIER, Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
Pauline REBOUL, chargée de projets, Fréquence écoles, production et éducation aux médias
Monsieur RENAudeau, directeur général des services de l'Éducation nationale du Rhône
Monsieur REULIER, conseiller Technique, Direction départementale des affaires
sanitaires et sociales
Brigitte SIMON, chef de Projet, Communauté urbaine de Lyon
Philippe SOEILHAC, chef de projet
Amar SOUALMI, chef de projet culturel, MJC Monnaie
Hilda TCHOBONIAN, Maison de la culture arménienne
Madame VALANTIN, chef du bureau du cabinet du préfet, Préfecture de Haute-Loire
Philippe VIDELIER, historien, CNRS
Paul VIRICEL, Établissement Régional Léo Lagrange
Isabelle VRAY-ECHINARD, présidente, OPCAREG
Abdellah ZARGUINE, Regard Sud
Farid ZLASSI, responsable BDI, Centre d'amélioration du logement dans la Drôme

Compte-rendu réunions régionales

Les informations et les données fournies sont valables au 31 décembre 2004.
Le projet de la Cité nationale est en constante évolution et a pu faire l'objet de développements
et de modifications qui ne sont pas mentionnés dans ce compte-rendu.

Directeur de la publication :

Luc Gruson

Rédaction du compte-rendu :

Katell Guiziou

katell.guiziou@histoire-immigration.fr

Corrections :

Pascale Coutant

Prise de notes et relecture :

Sylvain Gorin, Katell Guiziou, Fanny Servole

Maquette :

Sandy Chamaillard

Réunions régionales - Réseau

Coordination :

Marie Poinsot

marie.poinsot@histoire-immigration.fr

Gestion, organisation :

Yasmina Dekiouk

yasmina.dekiouk@histoire-immigration.fr